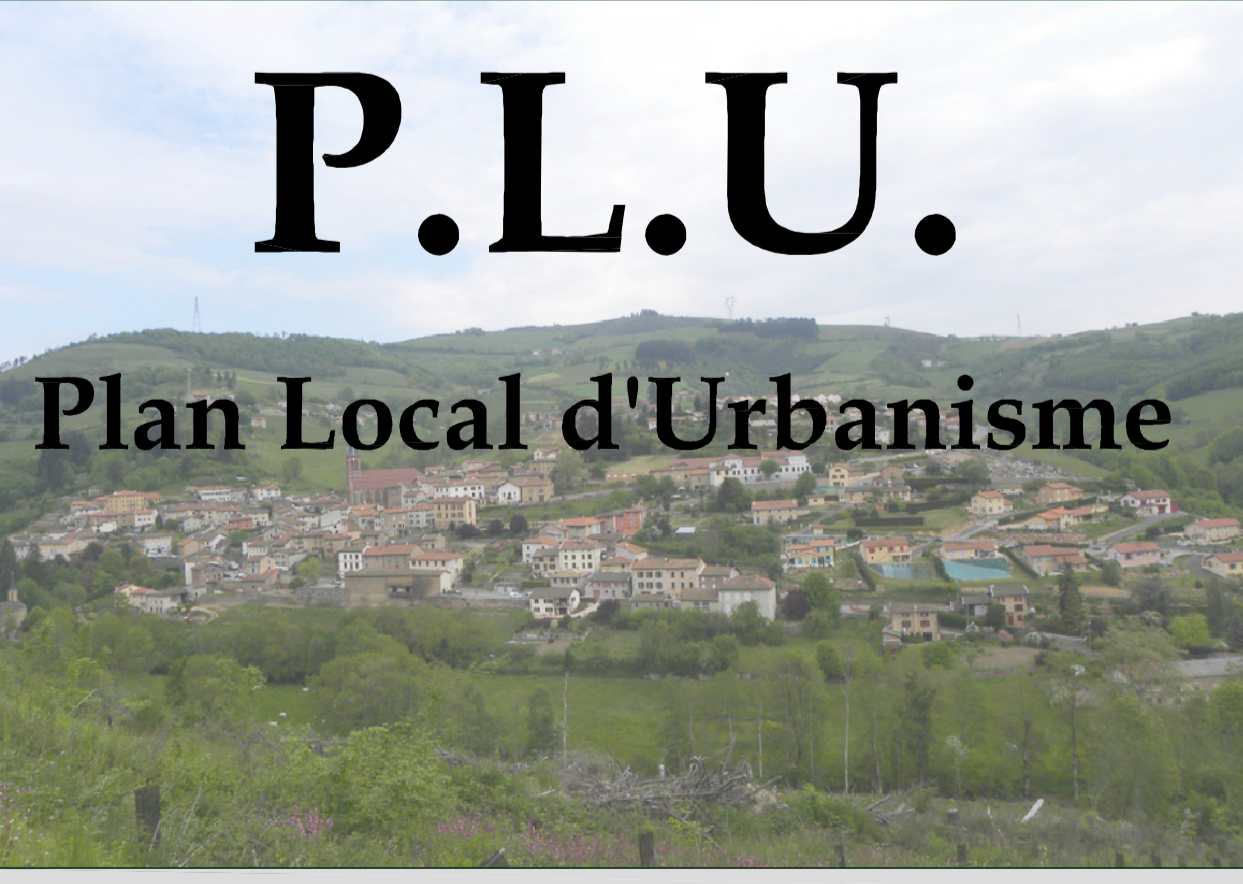


Département du Rhône  
**Commune de VALSONNE**

**4a**  
 Plan de Zonage  
 Planche globale  
 Echelle: 1/6000

34, Rue Georges Plasse  
 42300 ROANNE  
 Tel. : 04 77 67 83 06  
 Email : urbanisme@realites.fr



**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
 Mise en révision du POS par délibération du Conseil Municipal en date du 29 Octobre 2009

**REVISIONS ET MODIFICATIONS**  
 Arrêt du projet du P.L.U. par délibération du Conseil Municipal en date du 11 Septembre 2015  
 Approbation du P.L.U. par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Septembre 2016  
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Septembre 2016

- Légende :**
- Limite de zone
  - Zone U- Zone d'habitat
  - Zone 1AU- Zone d'urbanisation future à usage principal d'habitat
  - Zone Ui - Zone à usage d'activités
  - Zone Uh - Zone d'habitat excentré et de hameaux
  - Zone UL - Zone à usage de loisirs et d'accueil touristique
  - Zone As - agricole non constructible
  - Zone N - Zone naturelle
  - Zone Ne - Zone naturelle d'énergie éolienne
  - Zone A - Zone agricole
  - Secteur soumis à Orientation d'Aménagement (OAP) et Servitude de logement social au titre de l'article L.151-15 ex. L123-1-5 du C.U. sur le secteur du Rocailleur : 10% de logements locaux sociaux.
  - Espace vert à préserver (art L.151-19 ex L.123-1-5-III 2° du C.U.).
  - Corridor aquatique à préserver (art L.151-19 ex L.123-1-5-III 2° et R123-111 du C.U.).
  - Alignement d'arbres à préserver (art L.151-19 ex L.123-1-5-III 2° du C.U.).
  - Zones humides (art. L.151-19 ex L.123-1-5-III 2° et R123-111 du C.U.)
  - Emplacement réservé portant sur des parcelles
  - Emplacement réservé pour élargissement de voirie et largeur de voirie envisagée
  - Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination et préservés au titre des éléments remarquables (art L.151-11 et L.151-19 ex L.123-1-5-III 2° du C.U.).
  - Éléments bâtis remarquables (art L.151-19 ex L.123-1-5-III 2° du C.U.).
  - Bâtiments agricole (à titre indicatif)
  - Nouvelle construction (à titre indicatif)
  - Ligne électrique
  - Réseau touristique du PDIPR
  - Réserve du PDIPR